

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 2023
Convocation du mardi 10 janvier 2023

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

E X T R A I T

du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique
LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme
Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE
LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Adjoints au Maire ;
Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Agnès
DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme
Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane
ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M.
Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma
SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-
RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Hicham DAD représenté par Mme Alice NORET
Mme Patricia BEHAL représentée par M. François MORVAN
Mme Solène MOULINEC représentée par M. Luc MERCIER
M. Michel LEJEUNE-MENGWANG représenté par Mme Naïma SELLAM
M. Jean-Luc BRACHET représenté par M. Paul RIEUSSET
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Mme Véronique CABASSET

Etaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
M. Philippe CARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxence DUCROQUET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois.

Société de Reproduction de Copie
092-219200243-20230117-2130-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 18 janvier 2023

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois.

Service de l'Urbanisme et de l'Énergie
092-219200243-20230117-2130-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

République Française

—————
Ville de Clichy-la-Garenne
Séance du conseil municipal du 17 janvier 2023

—————
Délibération n° 2023/S01/03
—————

Objet : Adoption du budget primitif 2023 - Budget Principal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 2020/S05/1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, l'adoption du règlement budgétaire et financier et l'ajustement des méthodes et durée d'amortissement ;

Vu la délibération n° 4 du 29 novembre 2022 portant présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 suivi d'un débat ;

Considérant que le budget primitif 2023 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2022 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la réunion de clôture budgétaire tenue le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes : 137 647 587 euros

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

Service de l'Administration de Cergy-Pontoise
092-219200243-20230117-2130-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

- Dépenses : 137 647 587 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 89 532 010 euros
- Dépenses : 89 532 010 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI
9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

092-219200243-20230117-2130-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023